



Paris le 13 décembre 2024

## **Le SAF dénonce avec indignation le gel des demandes d'asile syriennes par l'OFPPRA : un abandon scandaleux au lendemain de la chute de Bachar el-Assad**

Le Syndicat des Avocat.e.s de France (SAF) n'est pas surpris : l'OFPPRA décide du gel de l'instruction des demandes d'asile des personnes syriennes, et c'est par la voix du ministre de l'intérieur démissionnaire que nous l'apprenons, avant même l'organisme concerné. Une démonstration, s'il en fallait encore, de l'indépendance toute relative de l'OFPPRA.

Si la chute du régime de Bachar el-Assad est un préalable évidemment essentiel à la reconstruction de la Syrie, qui peut sérieusement soutenir, en toute bonne foi, que la Syrie, ravagée par des années de guerre et de répression, deviendra un havre de paix d'ici une semaine ? En prenant prétexte de la chute d'un régime autoritaire pour suspendre l'examen des demandes d'asile syriennes, l'OFPPRA adopte une position cynique et irresponsable. La réalité est claire : renvoyer aujourd'hui des individu.e.s en Syrie revient à les exposer à des dangers mortels.

Affirmer le contraire, comme semble le sous-entendre cette décision de l'OFPPRA, relève d'une incompréhension totale de la réalité sécuritaire en Syrie.

Pour autant, fidèle à sa politique, le gouvernement préfère une approche froide et dénuée de toute compassion.

Face à la chute d'un tyran, sa première pensée n'est pas d'accueillir dignement celles et ceux qui fuient l'horreur, mais d'envisager leur renvoi. Cette posture est inacceptable et choquante. Il est possible pour la France de soutenir une transition démocratique et respectueuse de toutes les minorités sans décider prématurément de mettre à nouveau en danger les demandeurs d'asile syriens, dont l'accueil a été vivement critiqué.

Le SAF réaffirme son engagement sans faille : nous continuerons à défendre les droits des demandeurs et demandeuses d'asile et à protéger celles et ceux qui, ayant fui la guerre et l'oppression, cherchent une terre d'accueil. Le SAF restera vigilant face à toutes les atteintes aux principes fondamentaux du droit d'asile.

Le SAF exige que l'OFPPRA revienne sur cette décision injustifiable et reprenne immédiatement l'examen des demandes d'asile syriennes. Nous appelons également le gouvernement français à assumer ses responsabilités morales et légales envers celles et ceux qui fuient les zones de guerre.

Nous ne laisserons pas le droit d'asile devenir une coquille vide. La France doit rester fidèle à ses principes d'humanité et de justice.